

Bienvenue à Hardinvast !

<http://www.mairiehardinvast.fr>

Inscriptions à l'école maternelle

- Enfance et scolarité - Ecole -

Secrétariat

Publication le vendredi 30 mars 2012

Fichier PDF créé le mercredi 5 septembre 2012

La première inscription de votre enfant à l'école maternelle peut d'ores et déjà se faire au secrétariat de la mairie. Vous devez vous présenter aux heures d'ouverture, avec :

- [-] votre livret de famille,
- [-] le carnet de vaccinations de l'enfant
- [-] un justificatif de domicile récent.

La mairie vous délivrera alors une fiche d'inscription à remettre à la directrice de l'école pour validation. L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédent la rentrée scolaire.